

<p>Public concerné, nombre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Jeunes de 16ans (à l'examen il faut qu'il ait 17 ans) à 29 ans sortis du système scolaire ➤ Demandeurs d'emploi ➤ Salarié dans le domaine de l'animation. <p>▪Nombre : 15 places</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être motivé par l'animation sportive et/ou avoir une expérience dans ce domaine - Accessible aux personnes porteuses d'handicap 	<p>Présentation générale</p>	<p>L'animateur d'activités et de vie quotidienne exerce son activité professionnelle, en référence avec le projet de la structure qui l'emploie et dans le cadre d'une équipe. Il accueille différents publics en concourant notamment aux démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances. Il conçoit et anime des temps de vie quotidienne, dans différents lieux d'accueil. Il conçoit et anime des activités éducatives, dans différents lieux d'accueil, en direction d'un groupe, en utilisant des activités relevant de trois grands domaines : activités d'expression, activités physiques, activités scientifiques et techniques, dans la limite des cadres réglementaires. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il évalue ses actions d'animation et en rend compte.</p>
<p>Capacités professionnelles visées</p>	<p>Le CPJEPS est un nouveau diplôme de niveau 3, délivré par la Délégation Régionale Académiques à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (DRAJES). Il permet d'encadrer des mineurs dans des accueils de loisirs, centres de vacances, groupes scolaires ou en milieu associatif dans le domaine de l'Animation...</p> <p>Ce diplôme peut ouvrir l'accès à d'autre formation comme le BPJEPS (diplôme de niveau 4).</p>	<p>Contenu de la formation</p>	<p>La formation s'organise autour de 4 Unités Capitalisables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • UC 1 : Participer au projet et à la vie de la structure : 64 h Différents types et niveaux de projets. Environnement institutionnel et social de l'animation. Communication. • UC 2 : Animer les temps de vie quotidienne de groupe : 44 h Connaissance des publics et inclusion des personnes handicapées. Aménagement du temps et de l'espace. Encadrement des groupes. • UC 3 : Concevoir des activités en direction d'un groupe : 136 h Repérage des besoins et possibilités. Formalisation d'un projet d'activité. Repères pédagogiques. • UC 4 : Animer des activités : 146 h Techniques d'animation de groupes. Animations d'activités avec ou sans intervenant. Réglementation spécifique des activités. • Bilan : 14 h
<p>Objectifs</p>	<p>Les compétences et/ou capacités professionnelles visées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir participer au projet et à la vie de la structure - Animer les temps de vie quotidienne de groupes - Concevoir des activités en direction d'un groupe - D'animer des activités en direction d'un groupe 	<p>Méthodes mobilisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il s'agit des moyens utilisés pour permettre les apprentissages (exercices, capitalisation de l'expérience professionnelle, jeux de rôles, exposés, film, vidéo...) <p>La formation se déroule en présentielle.</p>



<p>Modalités d'évaluation Compétences /</p>	<p>Examen terminal devant un jury professionnel, sur des dates définies. Un jury plénier mis en place par la validation des décisions.</p> <p>Epreuves certificatives des unités capitalisables (UC). Les épreuves certificatives sont évaluées dans les conditions prévues à l'article A. 212-26 du code du sport. Les Unités Capitalisables (UC) constitutives de la mention « Animateur d'Activités et de Vie Quotidienne » du certificat professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CPJEPS) sont attribuées selon le référentiel de certification figurant en annexe III et dont l'acquisition est contrôlée par les épreuves certificatives, possibilités de valider un ou plusieurs UC.</p>	<p>Durée</p>	<p>La formation se déroule sur environ 8 mois en alternance, pour 803 heures soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 404 heures en centre de formation ➤ 399 heures en entreprise 		
<p>Prérequis, modalités et délai d'accès</p>	<p>Être éligible au contrat d'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir 16 ans à l'entrée de formation - Être déclaré admissible à la formation CPJEPS lors du positionnement et de l'entretien individuel - Être embauché pour l'année de la formation par une entreprise du secteur public ou privé, proposant des activités d'animation sportives et/ou socioculturelles, en contrat d'Apprentissage, ou en Formation Continue et par conséquent avoir moins de 30 ans au début du contrat 	<p>Dates</p>	<p>Date d'ouverture : Ouverture en cours d'année</p>	<p>Lieu</p>	<p>Case Corbeil CD4 Corbeille La Saline les hauts</p>
		<p>Responsable de l'action, Contact</p>	<p>Sabrina THENOR : 06 92 66 15 08 Mel : marie-sabrina.thenor@mfr.asso.fr</p>		
		<p>Formateurs, animateurs et intervenants</p>	<p>Formateurs des MFR, intervenants extérieurs, professionnels...</p>		
		<p>Suivi de l'action</p>	<p>Administratif & pédagogique</p>		
		<p>Evaluation de l'action</p>	<p>Enquête de satisfaction mi-parcours et fin de parcours.</p>		
		<p>Passerelles et débouchés possibles</p>	<p>Poursuite d'étude en Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Education Populaire et du Sport ou travailler en tant qu'animateur dans des associations, collectivités qui œuvrent dans le domaine de l'animation.</p>		
		<p>Accessibilité</p>	<p>Accessible aux personnes en situation de handicap Sous réserve de préconisation de CAP EMPLOI Réfèrent handicap : sabrina.lauret@mfr.asso.fr</p>		